

**COMMISSION FAUNE DU CNPN**  
**du Lundi 14 Décembre 2015**

**Avis sur le projet de PNA 2016-2026 en faveur de la Sittelle Corse**

Le rapport de présentation est très satisfaisant et le plan bien équilibré.

Il reçoit un avis favorable sous les quelques réserves suivantes :

- le prochain PNA 2016-2026 doit envisager un recensement des populations de la Sittelle corse, selon une méthodologie adaptée, même simplifiée et reproductible dans le temps, à espaces réguliers, afin de mesurer son évolution quantitative, par rapport aux dernières estimations qui remontent à des travaux menés avant 2008 ! Il est en effet indispensable que, d'un plan d'action à l'autre, il soit possible de mesurer les effets de la gestion des habitats forestiers sur l'espèce et sa répartition ;

- la problématique de la conservation de l'espèce est bien cernée. Aussi s'agit-il de conserver une vigilance sur les accidents de parcours (incendies, coupes de bois intempestives en secteur public ou privé,...) et autres causes de fragilisation des populations de l'espèce ;

- enfin, il apparaît anormal que les parties les plus protégées par leur statut de forêt publique et les plus riches, en termes d'effectifs de sittelles, ne soient pas classées en "Réserves Biologiques Intégrales" ou en "Réserves Biologiques Dirigées ou/et par des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), voire en "Réserves Forestières intégrales ou Dirigées" pour les forêts de la collectivité.

Des mesures en ce sens doivent être proposées en correction du plan et être mises en œuvre avant la fin de celui-ci.

Le Président  
de la Commission Faune  
du CNPN

